CONSULAT GENERAL DE FRANCE A JERUSALEM

5 RUE PAUL-EMILE BOTTA BP 182 94109
JERUSALEM

Téléphone : (972) (2) 629.85.00

le 04/11/2016

Objet : PROCES VERBAL DE LA 2EME COMMISSION LOCALE DES BOURSES SCOLAIRES 2016/2017

La séance plénière de la Commission locale s'est tenue le 02/11/2016 à l'adresse suivante :

Consulat général de France à Jérusalem
5 rue Paul Emile BOTTA
Jérusalem

Participants :

Etaient présents :

Membres de droit :

- M. COCHARD Pierre, Chef de poste, Consul Général de France à Jérusalem, Président du Conseil consulaire,
- M. Gérard BENICHOU, Conseiller consulaire, Vice-Président du Conseil consulaire,
- Mme BURSTIN Rosy, Conseiller consulaire,
- M. DEMMA Richard, Conseiller consulaire,
- M. LAVAUD Jean-Luc, Conseiller de coopération et d'action culturelle,
- Mme SEMHOUN Hélène, Conseiller consulaire.

Membres désignés :

- M. ACHEK Habib, Représentant des parents d'élèves
- Mme AGUETTANT Béatrice, Représentant des parents d'élèves
- M. ARROUES Francis, Agent comptable du Lycée Français de Jérusalem,
- M. BITTMANN Denis, Représentant établissement d'enseignement, Proviseur du lycée Français de Jérusalem
- Mme OUAKNINE Maryline, Représentant établissement d'enseignement, Directrice du lycée de la Havat Hanoar Hatsioni.

Experts :

- Mme GUERIN-ALTARIBA Emmanuelle, Agent consulaire en charge du dossier bourses scolaires,

- M. MATTON Denis, Chef de chancellerie, Consul Adjoint.

Membres absents excusés:

- M. DREYFUS Pierre, Représentant des associations de Français à l'étranger (reconnues d'utilité publique), ADFI sur Jérusalem,
- Mme GARREAULT Elisabeth, Conseiller consulaire,
- M. HABIB Meyer, Député de la circonscription,
- M. OLIEL Claude, Représentant des associations de Français à l'étranger (reconnues d'utilité publique), représentant UFE sur Jérusalem,
- M. SIDES Daniel, Représentant des organisations syndicales représentatives des personnels enseignants.

Ont été remis aux membres de la commission locale les documents de travail suivants:

- Ordre du jour,

- Note diplomatique de cadrage des travaux banalisée,

- Eléments du barème,

- Tarifs scolaires pour l'année scolaire,

- Liste des demandes,

et mis à disposition en consultation sur place :

- Instruction générale,

- Guide du participant, initialement adressé aux membres du conseil consulaire dans les délais impartis avant la tenue du conseil consulaire.

Première partie avant examen des dossiers individuels

Le président du Conseil consulaire a ouvert la séance à 15 heures et souhaité la bienvenue aux participants.

Il a insisté sur le respect du principe de confidentialité qui régit les débats qu'il s'agisse de la non divulgation des éléments constitutifs des dossiers individuels examinés ou des avis exprimés lors des discussions.

La parole a ensuite été donnée à Monsieur MATTON, chef de chancellerie, qui a fait un rappel relatif aux dossiers examinés lors du 1er conseil consulaire de l'année scolaire 2016-2017 ainsi qu'aux suites qui leur ont été réservées (13 bourses accordées concernant 7 familles).

Il a également précisé les cas de boursiers potentiels, trois au total concernant 2 familles, pour lesquels une bourse avait été attribuée en CCB1 et qui n'ont pas été scolarisés en septembre 2016, libérant ainsi des crédits.

Il a ensuite rappelé le montant de l'enveloppe limitative pour l'ensemble de la campagne 2016-2017.

Puis il a succinctement présenté le contenu de ce CCB2 (4 dossiers familiaux comptant 7 élèves) et annoncé le montant de l'enveloppe limitative de cette deuxième période.

Il a été précisé que les dossiers annulés ou rejetés étaient ceux qui demandent proportionnellement le plus de travail (visite à domicile, multiplication de contacts par mail, rendez-vous et téléphone, démarches et concertations avec l'AEFE).

Il a été constaté que l'AEFE tendait à suivre les propositions de notre conseil consulaire, lequel a bénéficié, sur la campagne en cours, d'une enveloppe limitative légèrement supérieure aux besoins exprimés.

Par ailleurs, il a fait remarquer qu'aucune famille dont le dossier avait fait l'objet en CCB1 d'un rejet pour déclaration incomplète/incorrecte n'a déposé de demande de révision pour apporter des éléments nouveaux.

Pour conclure, il a rappelé les modalités entourant les deux procès-verbaux du conseil consulaire pour les bourses scolaires attendus :

- un procès-verbal général à vocation de publication sur le site internet du Consulat général de France, sans mention de données personnelles, approuvé et signé par les membres présents lors du conseil consulaire ;
- un procès-verbal détaillant les situations familiales des demandeurs, à la seule attention de l'Agence pour l'Enseignement du Français à l'Etranger (AEFE), transmis après validation par le Président du Conseil consulaire.

Examen des dossiers individuels

L'agent consulaire en charge des bourses scolaires a présenté les dossiers dans l'ordre alphabétique. La totalité des dossiers de demande concerne le Lycée Français de Jérusalem, aucune demande n'ayant été déposée par des familles d'élèves du Lycée de la Havat Hanoar Hatsioni.

4 dossiers ont été examinés, dont :

- 1 révision sur première demande (2 enfants) :

- 1 révision sur renouvellement

- 2 renouvellements tardifs

Sur ces 4 demandes :

- une a fait l'objet d'un rejet (2 enfants) au motif du dépassement du plafond de ressources ;

- trois ont été retenues (5 enfants) dont deux (3 enfants) ont fait l'objet d'une pondération à la hausse de la quotité théorique.

Pour information, ont été évoquées les non scolarisations qui ont concerné trois enfants (deux familles) potentiellement boursiers ainsi qu'une demande tardive qui a été annulée à l'initiative de la famille avant la présentation devant le conseil consulaire.

Concernant ce CCB2, deux visites à domiciles ont été réalisées concernant 2 dossiers familiaux et ont abouti à un rejet et à un réexamen d'un dossier initialement voué au rejet.

Le conseil consulaire s'est prononcé à la majorité des membres présents ayant voix délibérative.

Observations suivant l'examen des dossiers / synthèse de la séance

Une discussion a porté sur la nécessité de demander le document de l'administration fiscale locale valant approbation des bilans comptables de fin d'exercice pour les demandeurs ayant une entreprise.

Un autre échange a porté sur le bien-fondé de la prise en compte de la valeur d'acquisition du patrimoine immobilier et non de la valeur actualisée du bien, lorsque le bien est remboursé dans sa totalité. Il a été référé aux instructions de l'AEFE.

Les chefs d'établissement interrogés sur ce point ont indiqué n'avoir pas connaissance de situations de non scolarisation liées à des raisons économiques.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 16h30.

APPROBATION DU PV PAR LES MEMBRES PRESENTS

	NOM PRENOM	TITRE	SIGNATURE
M.	ACHEK Habib	Président du Comité de gestion du LFJ, représentant des parents d'élèves	
Mme	AGUETTANT Béatrice	Représentant des parents d'élèves élus au Conseil d'établissement du LFJ	
M.	ARROUES Francis	Agent comptable du Lycée Français de Jérusalem	
M.	BENICHOU Gérard	Conseiller consulaire, Vice-Président du Conseil consulaire	
M.	BITTMANN Denis	Proviseur du Lycée Français de Jérusalem	
Mme	BURSTIN Rosy	Conseiller consulaire	
M.	COCHARD Pierre	Chef de poste, Président du Conseil consulaire	
M.	DEMMA Richard	Conseiller consulaire	
Mme	GUERIN-ALTARIBA Emmanuelle	Agent consulaire en charge du dossier bourses scolaires	
M.	LAVAUD Jean-Luc	Conseiller de coopération et d'action culturelle	
M.	MATTON Denis	Chef de chancellerie, Consul adjoint	
Mme	OUAKNINE Maryline	Directrice du Lycée de la Havat Hanoar Hatsioni	
Mme	SEMHOUN Hélène	Conseiller consulaire	